



Ecole  
Supérieure  
Art  
Avignon

École supérieure d'art d'Avignon  
500 chemin de Baigne-Pieds  
84000 Avignon  
Tel : 04 90 27 04 23

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUIN 2022**

### **Délibération n°4 Compte de gestion 2021**

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier municipal établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de l'établissement).
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement local.

Le compte de gestion doit être soumis au vote du Conseil d'administration qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le Conseil d'administration statue sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ;
- sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du 11 décembre 2020 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget prévisionnel 2021 ;

Vu la délibération du 28 juin 2021 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget supplémentaire 2021 ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif 2021 :

### **DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 :**

Réalisation de l'exercice : 1 861 146.36€

+ report de l'exercice 2020 : 0 €

## **TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 861 146.36€**

Les charges de personnel représentent 1 484 062.85 € au réalisé 2021 soit 80% des dépenses de l'ESAA. Elles sont conformes au prévisionnel estimé à 1 486 156€ prévu au budget primitif.

Les charges à caractère général s'élèvent à 364 975.62€ pour l'année 2021 (289 389.33€ réalisés en 2020 // 297 000€ budgétés lors du budget primitif).

Cette hausse entre les deux réalisés est expliquée :

- par une augmentation des dépenses d'honoraires en 2021 soit + 47 603€ (reprise des ateliers libres ; développement d'interventions extérieures pour l'enseignement supérieur ; frais d'avocats dans le cadre des contentieux de l'ESAA) ;
- par une augmentation des dépenses de carburant ;
- par une augmentation des dépenses de fournitures d'entretien liées à la pandémie de covid notamment ;
- par une augmentation des dépenses de fournitures.

Il est à noter que l'ESAA n'a pas de charges de location de locaux car la Ville d'Avignon met à disposition de l'EPCC les locaux de Champfleury pour une surface de 1 098 m<sup>2</sup> soit une valorisation financière de 91 134€.

Il est à noter que les charges liées aux amortissements de l'année 2021 seront intégrées lors du BS 2022 (30 183.72€).

Le syndicat mixte Saint Marthe met à disposition les locaux de Baigne-Pieds pour une surface de 2 500 m<sup>2</sup>.

Un travail est actuellement mené pour actualiser les conventions de mise à disposition relatives aux deux sites.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 :**

Réalisation de l'exercice : 1 795 401.68 €  
+ reprise de l'excédent 2020 : 276 458 €

## **TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 071 859.68€**

**RÉSULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT recettes – dépenses = 210 713.32€ (excédent)**

Ce résultat est explicité par la reprise d'excédent de l'année N-1.

Le résultat budgétaire de l'exercice est déficitaire mais la reprise d'excédent permet de présenter un résultat d'exécution du budget positif de 210 713.32€.

## **POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

### **DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 :**

Réalisation de l'exercice : 26 226€  
+ report de l'exercice 2020 : 0€

**TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (c) : 26 226€**

### **RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 :**

Réalisation de l'exercice : 95 151.91€  
+ report de l'exercice 2020 : 154 963.35€ (excédent)

**TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (d) : 250 115.26€**

**RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT recettes – dépenses = 223 889.26€ (excédent)**

Ce résultat est explicité par l'affectation des résultats passés et par une gestion contenue des dépenses d'investissement au sein de l'ESAA.

**Le Conseil d'Administration, en date du 03 juin 2022 après en avoir délibéré, approuve**

- le compte de gestion de l'exercice 2021 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Vote	
Nombre de participants	12
Nombre de votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'Administration  
Damien MALINAS

